



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Vingt-troisième session**

Genève, 4-6 juillet 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre du SGH: questions y relatives**Proposition visant à établir des principes directeurs
pour l'élaboration d'une liste mondiale
des produits chimiques classés****Communication de l'expert des États-Unis d'Amérique
au nom du groupe informel par correspondance
chargé des questions pratiques de classification¹****Objectif**

1. Par le présent document, le groupe de travail informel par correspondance chargé de déterminer s'il serait possible d'établir une liste mondiale des produits chimiques classés propose de définir un ensemble de principes directeurs. Ces principes directeurs faciliteront les débats futurs, fixeront des critères pour réexaminer les listes de produits chimiques existantes et permettront d'évaluer les solutions envisageables pour créer une liste mondiale des produits chimiques classés.
2. Dans la mesure où de plus en plus de pays commencent à appliquer le SGH dans leurs processus de réglementation, il est indispensable d'harmoniser les classifications afin d'assurer la cohérence des informations relatives aux produits chimiques dangereux à l'échelle internationale.

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour 2011-2012, adopté par le Comité à sa cinquième session (voir ST/SG/AC.10/38, par. 16, et ST/SG/AC.10/C.4/40, annexe II, point 3 a) ii)).

3. Non seulement ces principes directeurs constitueront une base pour les travaux futurs, mais ils faciliteront aussi l'échange de données. Si toutes les personnes chargées de la classification ont accès aux mêmes sources de données, cela réduira les différences et permettra un classement fiable des produits chimiques dangereux.

Rappel des faits

4. Au cours de la vingtième session du Sous-Comité, ce groupe de travail a été chargé d'évaluer les possibilités d'élaboration d'une liste mondiale des produits chimiques classés conformément au SGH (mandat du groupe de travail: ST/SG/AC.10/C.4/2010/20, par. 12).

5. Une liste de principes directeurs a été présentée dans un document informel à la vingt-deuxième session du Sous-Comité (INF.31).

6. Le groupe de travail s'est réuni en séance plénière pour examiner un certain nombre de questions relatives à l'élaboration de cette liste. Les participants sont parvenus à un consensus sur l'ensemble de principes qui est exposé ci-après.

Principes directeurs

7. Le présent document et les recommandations qu'il contient sont soumis au Sous-Comité pour examen et approbation.

8. Principes directeurs proposés:

a) Le processus d'élaboration et de tenue à jour d'une liste mondiale doit être clair et transparent, appliquer les principes du SGH et comporter la possibilité pour les parties prenantes de fournir des données par voie électronique ainsi qu'un mécanisme d'examen par des experts et un mécanisme de résolution des conflits;

b) Toutes les catégories et classes de danger du SGH doivent être incluses dans la liste mondiale des produits chimiques classés;

c) Seules les matières seront incluses dans la liste mondiale des produits chimiques classés;

d) Toutes les matières doivent pouvoir être identifiées et décrites exactement pour chaque rubrique (par exemple en indiquant les numéros du registre du Chemical Abstracts Service (numéros CAS) et les impuretés éventuelles);

e) La classification doit faire référence aux ensembles de données qui forment la base de la classification chimique. Les sources d'information doivent aussi être électroniques, aisément disponibles et accessibles au public;

f) La liste mondiale des classifications chimiques n'aura pas de caractère contraignant. Comme pour le SGH, les pays pourront décider de rendre cette liste contraignante s'ils l'adoptent par la voie d'un processus législatif et/ou réglementaire.